



Conseil économique et social

Distr. générale
7 février 2020

Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Forum régional africain pour le développement durable
Sixième session

Victoria Falls (Zimbabwe), 24-27 février 2020

Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Tables rondes plénières et séances parallèles sur l'examen approfondi,
l'apprentissage par les pairs et le dialogue sur les sous-thèmes
du Forum régional africain pour le développement durable : table ronde
plénière sur le sous-thème des personnes**

Document de travail sur les personnes (en référence aux objectifs de développement durable 1,2,3,4 et 5)

I. Introduction du sous-thème comprenant les liens entre les objectifs du groupe

**Liens entre le groupe donné d'objectifs de développement durable et
d'autres objectifs, et leurs incidences sur la réalisation des objectifs de
développement durable en général**

1. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est souvent qualifié de programme intégré ou de « tout indivisible. » On présume que les interactions entre les objectifs et les cibles se renforcent – pour la plupart – mutuellement. Pourtant, il peut y avoir des compromis et des conflits entre les objectifs.¹

2. L'existence de liens entre les objectifs de développement durable implique que leur mise en œuvre a des incidences sur les politiques. Par exemple, éliminer la faim et assurer la sécurité alimentaire sont des conditions essentielles pour parvenir à un développement durable et au bien-être. Il faut pour cela évaluer minutieusement, en tenant compte des contextes, les besoins et les compromis essentiels avec d'autres objectifs et cibles. La gouvernance à plusieurs niveaux et les partenariats multipartites ; le développement des capacités au niveau institutionnel et individuel ; la mobilisation des ressources en faveur de la recherche, de l'innovation et du développement technologique pour atténuer les compromis, des politiques et des investissements d'appui, tout cela est nécessaire pour réaliser le plein potentiel tant des objectifs 1, 2, 3, 4 et 5 du développement durable que des cibles et objectifs connexes.

* ECA/RFSD/2020/1.

¹ Mollier, L., F. Seyler, J.-L. Chotte, et C. Ringler, C. (2017). SDG 2: End hunger, achieve food security and improved nutrition and promote sustainable agriculture. A guide to SDG interactions: from science to implementation. Paris: Conseil international pour la science.

Le Blanc, D. (2015). Towards integration at last? The sustainable development goals as a network of targets. Nations Unies (2019) : Département des affaires économiques et sociales (DESA), Document de travail no 141.



3. S'agissant des interactions clés entre les Objectifs 2 et 1, par exemple, l'on ne peut éliminer la pauvreté sans assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de tous. Si l'Objectif 2 est un puissant catalyseur de l'Objectif 1, l'augmentation de la productivité et des revenus agricoles nécessite des politiques complémentaires qui profitent aux communautés pauvres et vulnérables des zones rurales et réduisent leur exposition aux chocs environnementaux négatifs. La réalisation de l'Objectif 2 complètera, tout en y contribuant, celle des autres objectifs, notamment l'élimination de la pauvreté, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, l'éducation, l'eau et l'assainissement, la paix et la bonne gouvernance et la gestion de l'écosystème.

4. De même, un examen approfondi des liens entre les Objectifs 2 et 3 montre que la santé et le bien-être ne peuvent être accomplis sans accès à une alimentation suffisante en quantité et en qualité. Par exemple, les efforts déployés pour lutter contre la famine influent positivement sur l'amélioration des résultats nutritionnels, comme la réduction des retards de croissance. En effet, des progrès significatifs ont été réalisés dans la lutte contre la famine et la faim qui lui est associée en Afrique, comme en témoignent les succès récents dans la lutte contre la grave insécurité alimentaire et les sécheresses qui ont touché environ 38 millions de personnes en Éthiopie, au Kenya, au Nigéria, en Somalie, et au Soudan du Sud. La manière dont les cibles de l'Objectif 2 concernant l'augmentation de la production et de la productivité agricoles sont mises en œuvre aura une influence majeure sur la qualité des sols et de l'eau, l'utilisation des terres, ainsi que la santé et le fonctionnement des écosystèmes, qui sont des déterminants environnementaux clés de la santé. La réalisation de l'Objectif 3 soutient celle de l'Objectif 2, car avoir une population en bonne santé est essentiel pour atteindre les objectifs de nutrition et de production agricole.

5. Il existe également des liens entre l'Objectif 2 et l'Objectif 5, tels que la réalisation des objectifs liés à l'accès à la nourriture, à une nutrition de qualité pour tous et aux revenus agricoles créera les conditions favorables et essentielles à l'autonomisation des femmes et à l'égalité des sexes, pour ce qui est notamment des droits fonciers des femmes. Inversement, l'égalité des sexes et le renforcement des droits des femmes peuvent contribuer à atteindre les objectifs liés à une production alimentaire et une nutrition durables et accrues et également renforcer la participation des femmes dans l'agriculture. Dans le même ordre d'idées, les liens entre l'Objectif 3 et l'Objectif 1 peuvent être perçus dans le fait que les soins de santé universels, associés à une main-d'œuvre solide et à une infrastructure de recherche favorable, sous-tendent tous les objectifs en matière de santé.

6. Au sujet du financement, l'Afrique doit mobiliser entre 600 milliards et 1 200 milliards de dollars É.-U. par an si elle veut atteindre les objectifs fixés dans le Programme 2030 et dans son plan de développement sur 50 ans, l'Agenda 2063.² En ce qui concerne les objectifs individuels de développement durable, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)³ estime que l'Afrique a besoin de 210 milliards de dollars pour financer les infrastructures de base, la sécurité alimentaire, la santé, l'éducation et l'atténuation des effets des changements climatiques.

² Commission économique pour l'Afrique (2017a). *SDG Financing for Africa: Key Propositions and Areas of Engagement*. Document de travail pour l'Atelier sur le financement du développement. Kigali. Rwanda. 27 janvier 2017.

³ Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (2014). *Rapport sur l'investissement dans le monde, 2014 : L'investissement au service des objectifs de développement durable – Un plan d'action* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.14. II.D.1) New York et Genève.

II. Principales tendances et progrès accomplis dans la réalisation de certains objectifs du groupe donné d'objectifs de développement durable

A. Objectif 1 : Élimination de la pauvreté

7. Selon le *Rapport économique sur l'Afrique 2017 : Urbanisation et industrialisation au service de la transformation de l'Afrique*⁴ de la CEA, l'Afrique a fait des progrès considérables en matière de réduction de la pauvreté depuis 2002, le taux d'extrême pauvreté étant passé de 55,6 % en 2002 à 41 % en 2013.⁵ Les dernières données de la Banque mondiale montrent qu'en septembre 2019, l'Afrique (l'Afrique du Nord non comprise) comptait 416,4 millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté de 1,90 dollar et un pourcentage de la population touchée de 41,4 %. En revanche, l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient comptaient 15,7 millions de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté de 1,90 dollar des États-Unis et un pourcentage de la population touchée de 4,2 %.

8. Le rythme de la réduction de la pauvreté en Afrique a été plus lent que prévu en raison de problèmes structurels et de manque de résilience aux chocs, qui rendent possibles de nombreux retours en arrière. Les réductions réalisées à ce jour semblent avoir été obtenues grâce à une croissance relativement forte, de 5 % par an en moyenne depuis le milieu des années 2000. Malgré ces efforts, la région n'a réussi à réduire la pauvreté que de 1,5 % par an en moyenne de 2002 à 2012, contre une réduction de 2,7 % par an en moyenne pour les régions en développement réunies. De nouvelles réductions nécessiteraient des investissements substantiels dans la croissance inclusive susceptibles d'avoir un impact positif sur les revenus et les autres dimensions de la pauvreté.⁶

9. Bien qu'il reste difficile pour de nombreux pays africains de verser des allocations de chômage, des efforts sont faits pour institutionnaliser des politiques tendant à doter les populations vivant dans l'extrême pauvreté d'autres programmes d'aide sociale. L'expérience d'autres régions en développement, telles que l'Amérique latine, donne à penser que l'octroi d'allocations de chômage et d'autres prestations de protection sociale contribue à atténuer la pauvreté. L'Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord) a augmenté sa couverture au fil des ans (19 % en moyenne). En outre, les pays africains réforment leurs systèmes de retraite et de santé pour atteindre des individus évoluant dans le secteur informel. Les dirigeants de l'Union africaine ont adopté le Plan de protection sociale pour les travailleurs de l'économie informelle et les travailleurs ruraux pour tenir compte des travailleurs exclus et des membres de leur famille. Mais le défi a toujours été pour la plupart des gouvernements et des acteurs du développement de maintenir ces programmes face aux ralentissements économiques ou aux restrictions budgétaires.⁷

Objectif 2 : Faim zéro

10. Selon des données publiées récemment par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la prévalence de la sous-alimentation en Afrique est passée de 24,5 % en 2000 à 18,2 % en 2014, mais a ensuite commencé à augmenter pour atteindre 20 % de la population du

⁴ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.17.II.K.1.

⁵ Le seuil de pauvreté international est actuellement fixé à 1,90 dollar des États-Unis ou moins par personne et par jour en utilisant la parité de pouvoir d'achat (PPA) du dollar des États-Unis 2011.

⁶ *Rapport économique sur l'Afrique 2017 : L'industrialisation et l'urbanisation au service de la transformation de l'Afrique*. Addis-Abeba, Éthiopie.

⁷ Ibid.

continent, soit 256 millions de personnes en 2018, dont environ 239 millions, soit 22,8 %, de personnes sous-alimentées en Afrique à l'exclusion de l'Afrique du Nord, contre 232 millions en 2017. La sous-région de l'Afrique de l'Est continue de présenter la plus forte prévalence de sous-alimentation, estimée à 30,8 % en 2018, suivie de l'Afrique centrale (26,5 %) et de l'Afrique de l'Ouest (14,7 %) ; de l'Afrique australe (8 %) et de l'Afrique du Nord (7,1 %).

11. Les résultats des cinq sous-régions d'Afrique en matière de prévalence de la sous-alimentation varient considérablement. La hausse de la sous-alimentation a été la plus forte en Afrique de l'Ouest (3,4 points de pourcentage) et en Afrique centrale (1,9 point de pourcentage). En ce qui concerne le nombre de personnes sous-alimentées, la plus forte détérioration entre 2014 et 2018 s'est produite en Afrique de l'Est et en Afrique de l'Ouest, le plus grand nombre de personnes sous-alimentées, et de loin, vivant en Afrique de l'Est.

12. Le nombre d'enfants de moins de cinq ans souffrant d'un retard de croissance dans le monde est estimé à 149 millions. Ce chiffre a diminué au fil du temps. En Afrique, au contraire, celui-ci a augmenté régulièrement pour atteindre 58,8 millions en 2018. Malgré une augmentation en nombre absolu, la prévalence du retard de croissance a diminué en Afrique, mais pas assez pour être considérée comme en voie d'atteindre l'objectif de développement durable concernant le retard de croissance. Bien que des progrès aient été réalisés, très peu de pays sont sur la bonne voie pour atteindre l'objectif. En outre, pour de nombreux pays, le manque de données rend impossible l'évaluation des progrès réalisés.

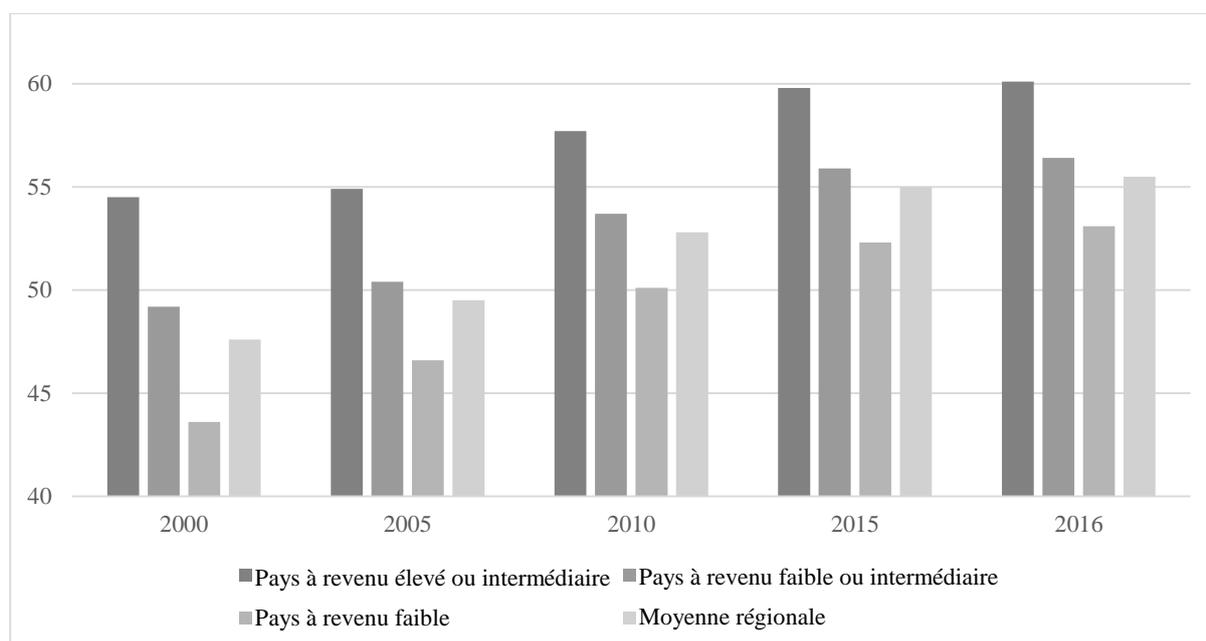
13. À l'échelle de la planète, sur les quelque 50 millions d'enfants de moins de cinq ans qui souffrent d'émaciation modérée à sévère dans le monde, 14 millions se trouvent en Afrique. La plupart de ces enfants (9,2 millions) se trouvaient en Afrique de l'Est et de l'Ouest. L'incidence de l'émaciation, 7,1 %, est juste légèrement inférieure en Afrique à la moyenne mondiale, et elle est la plus élevée en Afrique du Nord et en Afrique de l'Ouest.

B. Objectif 3 : Bonne santé et bien-être

14. L'indicateur global de l'objectif 3 du développement durable est l'espérance de vie en bonne santé de la population. Il permet de saisir non seulement l'effet d'un décès prématuré (espérance de vie), mais aussi les effets du temps passé dans la maladie et la réduction du bien-être. Les dernières données de l'Observatoire mondial de la Santé de l'OMS (www.who.int/gho/en/) montrent une tendance à l'amélioration, les plus fortes améliorations étant observées dans les pays à faible revenu de la région africaine (figure I). Ces pays ont enregistré une amélioration de la vie en bonne santé de 9,6 ans, par rapport aux pays à revenu élevé ou intermédiaire de la tranche supérieure (5,6 ans).

Figure I

Tendance de l'espérance de vie en bonne santé dans la région Afrique, 2000-2017



Source : Organisation mondiale de la Santé (www.who.int/gho/en).

15. Si les autres objectifs de développement durable contribuent à ces tendances, le principal moteur est l'état des systèmes et des services de santé dans les pays. Ce résultat est mesuré par les tendances de la couverture sanitaire universelle (Objectif 8, cible 3.8), cible principale de l'Objectif 3. La couverture sanitaire universelle permet à tous les individus d'avoir accès aux services de santé dont ils ont besoin, quand et où ils en ont besoin, sans difficulté financière.

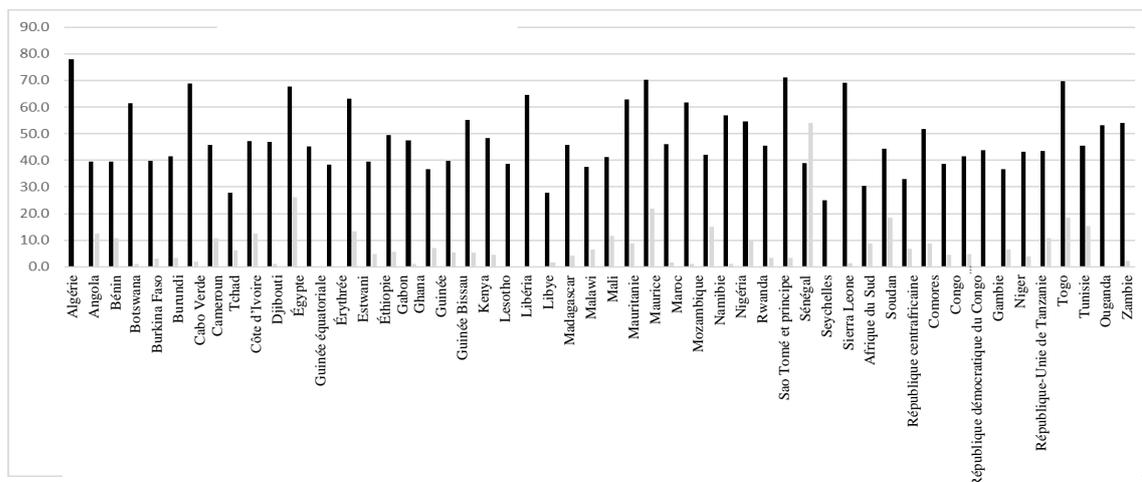
16. Les États membres de la région se trouvent à des stades différents de leur cheminement vers la réalisation de la cible globale 3.8 relative à la couverture sanitaire universelle (CSU). Une comparaison des deux indicateurs de l'objectif (indice de couverture des services CSU et ménages pour lesquels les dépenses de santé atteignent un niveau catastrophique) montre que la plupart des pays les plus proches de la réalisation de la CSU (indice élevé de couverture des services, faible pourcentage de ménages confrontés à des dépenses catastrophiques) sont ceux à revenu élevé.⁸ La figure II illustre les tendances ci-dessus en comparant des indicateurs CSU dans certains pays africains à faible revenu, à revenu moyen inférieur et à revenu élevé.

17. Cependant, plusieurs pays à revenu intermédiaire inférieur (Cabo Verde, Ghana, Kenya, Lesotho, Mozambique, Sénégal, Zambie et Zimbabwe) et un pays à faible revenu (Rwanda) ont également un indice de couverture des services et des dépenses de santé catastrophiques des ménages inférieures à la valeur médiane régionale. La Sierra Leone constitue une exception, avec des dépenses catastrophiques très élevées en matière de santé.

⁸ Les 14 indicateurs de base de l'indice de couverture des services CSU, qui couvrent des domaines essentiels des services de santé, allant de la santé procréative et infantile aux maladies non transmissibles et à la capacité des services, indiquent comment la couverture des services de santé s'améliore ou stagne dans le monde.

Figure II

Comparaison du statut du pays avec les indicateurs de CSU, 2017



Source : OMS, 2019. Rapport mondial de suivi 2019 Disponible à l'adresse suivante : <https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/328922/WHO-HIS-HGF-19.1-fre.pdf?ua=1>. Consulté le 16 janvier 2020.

18. Les services de santé couvrent les domaines de la santé procréative, maternelle, néonatale, infantile et des adolescents ; maladies infectieuses ; maladies non transmissibles et capacité des services et accès à ces services. Les services de lutte contre les maladies non transmissibles sont ceux qui contribuent le plus à l'indice de couverture des services CSU, qui reflète l'investissement dans les services cliniques. Les principaux obstacles à la réalisation de la CSU sont liés au niveau de développement dans les pays à revenu élevé ou moyen, où les maladies infectieuses constituent les principaux goulets d'étranglement, et dans les pays à faible revenu où la capacité des services et l'accès à ces services qui restent les principaux défis.⁹

C. Objectif 4 : Éducation de qualité

19. Plusieurs pays ont pris des initiatives importantes pour améliorer, d'une part, l'accès à un certain nombre de domaines tels que l'éducation de la petite enfance, l'enseignement technique et professionnel et l'enseignement supérieur – cas, par exemple, de l'Éthiopie, de Maurice, du Kenya, du Rwanda et des Seychelles et, d'autre part l'accès des enfants handicapés, dans des pays francophones tels que le Burkina Faso, le Burundi, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo. Et pourtant, le paysage éducatif global de l'Afrique subsaharienne semble indiquer que la région n'est pas en voie d'atteindre l'Objectif 4 d'ici 2030.

20. Bien que l'accès à des soins et une éducation de qualité pour la petite enfance soit d'importance cruciale pour le développement cognitif et émotionnel, y compris l'augmentation de l'espérance de vie scolaire, l'Afrique subsaharienne a le taux de scolarisation le plus faible au monde dans le pré-primaire (42 pour cent).

21. Dans l'enseignement primaire, sur les 263 millions d'enfants non scolarisés dans le monde, la moitié vit en Afrique (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (d'après un rapport de l'UNESCO de 2016). Depuis 2000, l'Afrique subsaharienne représente une part croissante d'enfants non scolarisés en âge de fréquenter l'école primaire, part

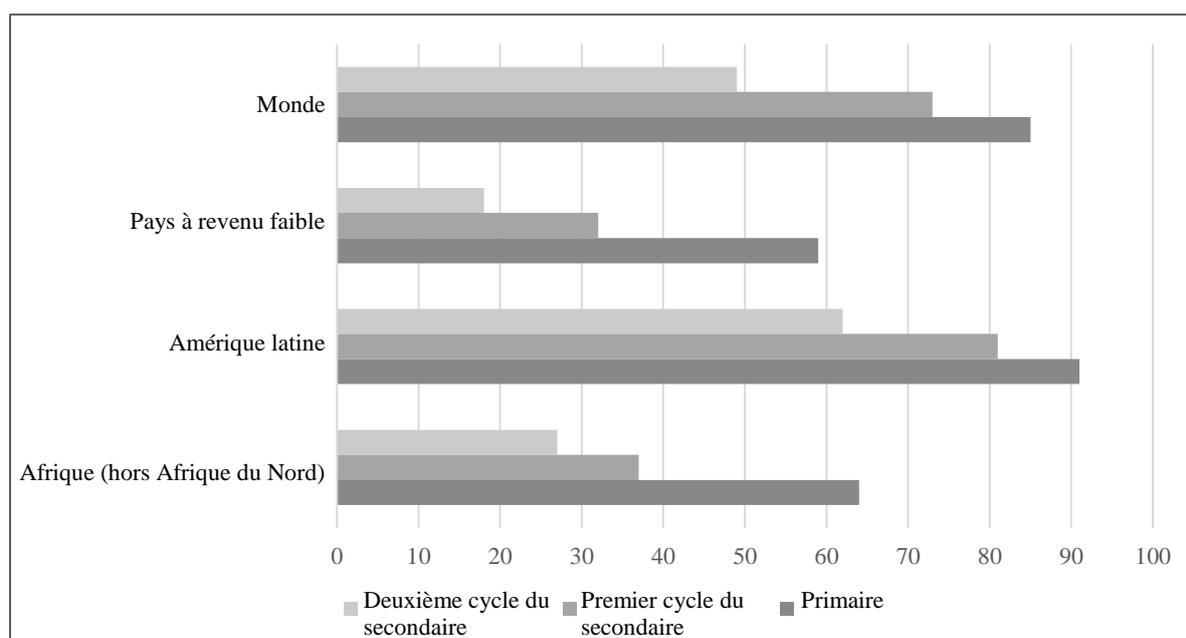
⁹ Organisation mondiale de la Santé (2019). 2019 Rapport de suivi mondial. Genève.

qui passe de 41 % en 2000 à 54 % en 2017, selon les dernières données disponibles. Près d'un tiers des 67,2 millions de réfugiés et de personnes déplacées dans le monde vivent en Afrique. En outre, moins de 40 % des filles en Afrique terminent l'école secondaire (figure III).

22. L'Afrique abrite également près de la moitié des 102 millions de jeunes analphabètes (environ 48 millions) et un tiers des adultes analphabètes (environ 200 millions). L'Afrique semble suivre la tendance mondiale à la baisse des taux d'achèvement des études primaires et secondaires (figure III). Dans toutes les sous-régions d'Afrique, l'Afrique du Nord exclue, la tendance semble être celle de taux d'achèvement plus faibles par rapport aux autres régions du monde. Il ressort également des taux globaux d'achèvement des études primaires qu'il existe des écarts entre les pays tant du point de vue des progrès accomplis par rapport au faible niveau initial des années 90 que de l'éloignement de la cible actuelle à atteindre. L'achèvement de l'école primaire s'est largement amélioré dans certains pays africains, l'Algérie, le Botswana, l'Égypte, le Ghana, Maurice, le Maroc, Sao Tomé-et-Principe, les Seychelles et la Tunisie atteignant l'objectif d'achèvement complet du cycle primaire en 2013. Dans le même temps, deux tiers des pays africains n'ont pas encore atteint cette cible, 12 % de ces pays se situant à un niveau intermédiaire (plus de 80 % d'achèvement), et le reste étant loin de la cible.

Figure III

Taux d'achèvement dans les régions du monde (2013-2017)



Source : Base de données de l'Institut de statistique de l'UNESCO (2019).

23. La situation initiale est importante et des variations dans les réalisations sont observées. Par exemple, le Bénin, le Malawi, la Mauritanie, le Maroc et le Togo ont fait des progrès impressionnants en réalisant une augmentation d'au moins 40 % depuis 1990. D'autres – comme le Mozambique, le Niger, la République centrafricaine et le Tchad, – ont enregistré un taux d'achèvement de l'enseignement primaire inférieur à 50 % en 2013, soit presque égal au taux d'achèvement moyen de l'Afrique, hors Afrique du Nord, en 2000.¹⁰ Les progrès mitigés en matière de taux d'achèvement dans toute l'Afrique, à l'exception de l'Afrique du Nord, peuvent être en partie imputables, par

¹⁰ Commission économique pour l'Afrique (2016). OMD-Agenda 2063/ODD Rapport de transition : vers une approche intégrée et cohérente du développement durable en Afrique. Addis-Abeba.

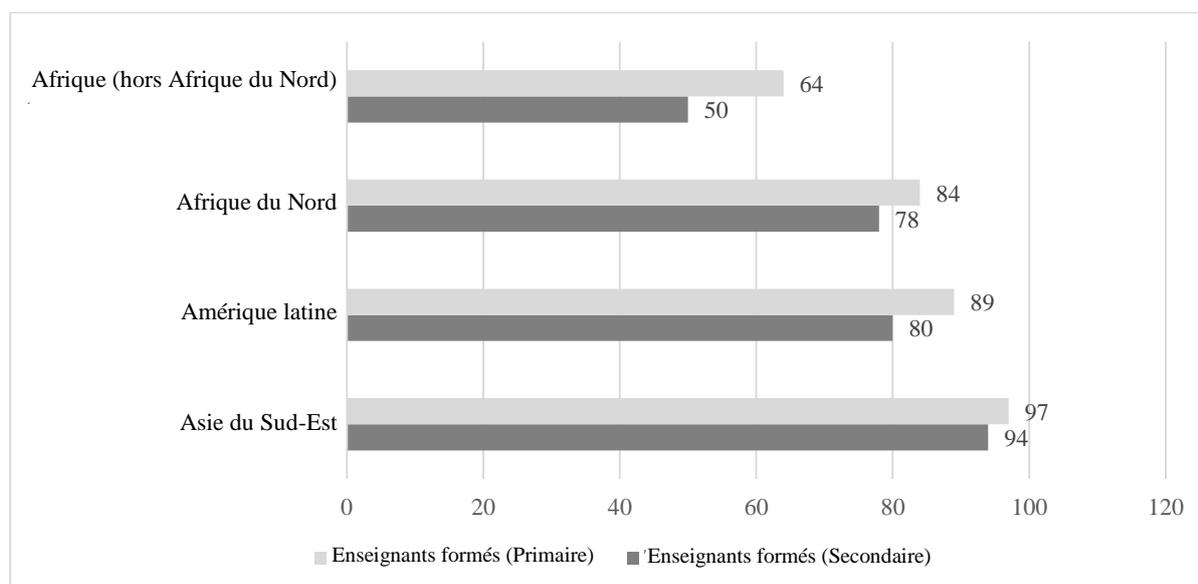
exemple, à un problème de disponibilité des manuels scolaires, élément essentiel pour l'amélioration de la qualité de l'enseignement.

24. L'Afrique a la plus faible proportion d'enseignants formés dans le monde, bien que les enseignants formés soient importants pour préparer les étudiants au monde du travail (figure IV). Cette situation confirme le fait que la faible offre d'enseignants formés aux niveaux primaire et secondaire constitue une entrave majeure à une éducation de qualité en Afrique.

25. On ne dispose toujours que de peu de données sur l'état des programmes d'enseignement et de formation professionnels qui devraient fournir à l'économie africaine la main-d'œuvre qualifiée diversifiée dont elle a tant besoin pour stimuler ses industries émergentes de biens et de services.

Figure IV

Pourcentage d'enseignants formés par rapport à l'effectif total, 2017

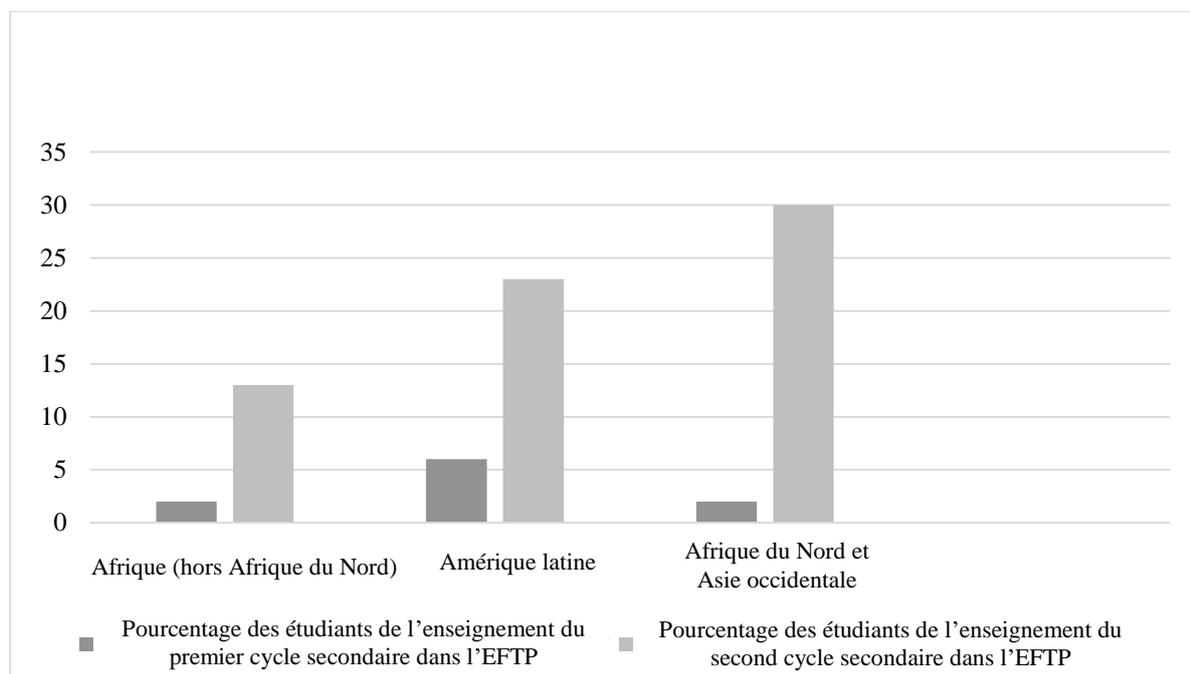


Source : Base de données de l'Institut de statistique de l'UNESCO (2019).

26. En Afrique, l'Afrique du Nord non comprise, l'orientation des élèves vers l'enseignement et la formation techniques et professionnels cadre avec les tendances mondiales, d'où il ressort que le taux de participation augmente au second cycle de l'enseignement secondaire (voir figure V).

Figure V

Participation des étudiants à l'enseignement et à la formation techniques et professionnels aux premier et second cycles de l'enseignement secondaire dans les régions du monde



Source : UNESCO (2019). Rapport mondial de suivi sur l'éducation 2019 : Migration, déplacement et éducation – bâtir des ponts, pas des murs. Paris, UNESCO.

27. En Afrique, les niveaux de participation sont faibles. Les comportements sociaux et les aspirations scolaires constituent un des obstacles à l'enseignement secondaire technique et professionnel dans certains milieux. Il est souvent considéré comme moins axé sur la théorie et, par conséquent, comme un obstacle à l'accès à l'enseignement tertiaire. Au niveau global, cependant, les données disponibles ne portent pas à croire que les élèves du secondaire de l'enseignement technique et professionnel ne sont pas admis à s'inscrire dans l'enseignement tertiaire.¹¹

28. L'accès à l'enseignement supérieur est fortement limité par son coût, qui dépasse 60 % du revenu national par habitant dans la plupart des pays, atteignant près de 300 % en Guinée et en Ouganda. Toutefois, pour l'Union africaine et sa Stratégie continentale de l'éducation pour l'Afrique 2016-2025, une bonne initiative a été prise en introduisant les universités panafricaines, parmi d'autres initiatives similaires du secteur privé visant à stimuler l'admission dans l'enseignement supérieur (par exemple, Institut africain des sciences mathématiques), dans des domaines prioritaires clés des objectifs de développement durable. Outre l'accès, les taux d'achèvement en Afrique sont respectivement de 64 % les enfants du primaire et de seulement 27 % pour ceux du secondaire, alors que la moyenne mondiale pour les mêmes niveaux est de 85 % et 49 % respectivement.

¹¹ Clement, U. (2014). Improving the image of technical and vocational education and training. Bonn (Allemagne). Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH (GIZ).

D. Objectif 5 : Égalité des sexes

29. Dans le cinquième examen quinquennal de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, il est souligné un certain nombre de priorités nouvelles (élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles ; élimination de la pauvreté ; productivité agricole et sécurité alimentaire ; enseignement, formation et apprentissage tout au long de la vie de qualité pour les femmes et les jeunes filles ; accès aux soins de santé, y compris la santé sexuelle et procréative et les droits en matière de procréation ; égalité la non-discrimination devant la loi et dans l'accès à la justice) il a aussi relevé que l'investissement dans les femmes et les filles pourrait être un moyen de promouvoir la croissance et le bien-être humain à long terme, notamment en donnant aux femmes l'accès aux institutions d'épargne et de crédit.

30. Conformément à l'Objectif 5, cible 5a, de nombreux gouvernements en Afrique ont donné la priorité à la fourniture de capital de démarrage (crédit) et d'autres services financiers pour permettre aux femmes de créer et de développer leurs entreprises. Au Burundi, par exemple, en ce qui concerne l'amélioration de l'inclusion financière et de l'accès au crédit pour les femmes, notamment les travailleuses indépendantes, il a été adopté la loi no 1/010 du 12 août 2016 régissant les titres ordinaires sur les actifs au Burundi, pour venir en aide la population pauvre, mais économiquement active, sans garantie hypothécaire. Le Gouvernement a mis en place un mécanisme d'inclusion financière pour les femmes par le biais du Fonds de microcrédit rural (soutenu par le Programme des Nations Unies pour le développement), qui a permis de créer 45 579 emplois en 2017, dont 32 % pour les femmes.

31. Diverses initiatives ont été conçues dans la région pour assurer l'égalité d'accès à l'éducation, avec des résultats mitigés. Toutefois, les actions prioritaires dépassent le simple taux de scolarisation pour s'étendre à d'autres domaines, notamment la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage, la rétention scolaire et les résultats scolaires. En ce qui concerne le secteur de l'éducation, on dispose déjà de données pertinentes pour concevoir la mise en œuvre des interventions prescrites dans le cinquième examen quinquennal de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, les objectifs de développement durable et les aspirations de l'Agenda 2063. De nombreux pays se sont attaqués aux problèmes touchant aux droits des femmes en matière de santé procréative. Conformément à l'Objectif 3 sur la santé de la population et à la cible 5.6 de l'objectif 5 sur l'accès universel aux droits et à la santé en matière de sexualité et de procréation, y compris la planification familiale, les gouvernements ont donné la priorité à la santé et au bien-être des femmes, des hommes et des enfants, en menant des politiques qui réduisent le fardeau de la maladie et améliorent la santé.

32. Des progrès ont été réalisés en ce qui concerne la cible 5a de l'Objectif 5 et ses deux indicateurs, qui mesurent la proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou de sécurité sur les terres agricoles (exploitants agricoles), par sexe ; et la proportion de femmes parmi les propriétaires ou les ayants droit de terres agricoles, par type de régime foncier, respectivement. Des avancées ont été également enregistrées s'agissant, d'une part, de mesurer la prévalence des personnes qui, dans la population agricole, disposent des droits de propriété ou d'occupation sur les terres agricoles, ventilée par sexe et, d'autre part, de déterminer la mesure dans laquelle les femmes sont désavantagées en matière de droits de propriété et d'occupation des terres agricoles (parité hommes-femmes en matière de propriété et d'occupation des terres). Ces progrès ont été facilités par les données saisies par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) au moyen de sa base de données Genre et droit à la terre et ses indicateurs. La principale difficulté tient aux différentes définitions du terme « propriété » parmi les différentes parties prenantes. En outre, aucun des indicateurs fonciers

couverts par l'indice et les tableaux de bord pour l'Afrique de 2019 proposés par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable ne répond aux critères requis en matière de pertinence et d'applicabilité mondiales, d'adéquation statistique, d'actualité, de qualité des données et de couverture.¹²

III. Lacunes, contraintes et problèmes émergents

A. Objectif 1 : Élimination de la pauvreté

a) La lenteur du rythme de réduction de la pauvreté en Afrique représente un obstacle de taille pour atteindre l'objectif de développement durable consistant à éliminer l'extrême pauvreté sur le continent d'ici 2030.

b) La croissance rapide de la population active rend plus difficile la transformation de la structure de l'emploi. Du côté de l'offre, l'Afrique enregistre la croissance la plus rapide de la population en âge de travailler.

c) Les jeunes sont défavorisés en ce qui concerne l'accès aux possibilités d'emploi. Ils représentaient environ 35 % de la population africaine en âge de travailler en 2015, mais 60 % du total sont au chômage. Dans la plupart des pays, le taux de chômage des jeunes est plus du double de celui des adultes.

d) Les défis de la vulnérabilité et de l'insécurité d'un grand nombre d'Africains sont les principaux moteurs de ce programme d'action.

B. Objectif 2 : Faim zéro

a) La détérioration continue de la sécurité alimentaire est aggravée par trois facteurs clés : les conflits, les conditions climatiques extrêmes et le ralentissement de l'activité économique.¹³ Ces facteurs, qui sont souvent imbriqués, exercent leurs effets négatifs conjugués sur les moyens de subsistance, effets souvent accentués par une inégalité dominante.

b) L'urbanisation rapide et, en particulier, la migration des zones rurales vers les zones urbaines, non seulement privent les systèmes agricoles d'une main-d'œuvre indispensable, mais exercent également une pression croissante sur les systèmes alimentaires des zones urbaines, ce qui a des répercussions considérables sur la sécurité alimentaire et la nutrition.

c) L'agriculture est peu performante dans de nombreux pays africains, en partie parce que les femmes font face à des contraintes qui réduisent leur productivité, notamment l'absence de droits de propriété.

C. Objectif 3 : Bonne santé et bien-être

a) L'on met encore beaucoup l'accent sur des programmes spécifiques – comme le VIH, la tuberculose et la vaccination – à l'inverse de l'approche intégrée qui met l'accent sur la personne, condition nécessaire pour faire progresser le programme de l'Objectif 3.

¹² SDG Center for Africa and Sustainable Development Solutions Network (2019) Africa SDG Index and Dashboards Report 2019. Kigali and New York: SDG Center for Africa and Sustainable Development Solutions Network.

¹³ Prière de consulter les éditions 2017, 2018 et 2019 de l'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition ainsi que les éditions 2017 et 2018 de l'Aperçu régional de la sécurité alimentaire et de la nutrition en Afrique.

b) Les rapports et les analyses sont toujours guidés par les tendances des indicateurs autonomes, les indices ou d'autres outils analytiques étant peu utilisés. Par conséquent, les efforts se concentrent sur l'amélioration d'indicateurs spécifiques, et non sur l'amélioration de l'accès aux services.

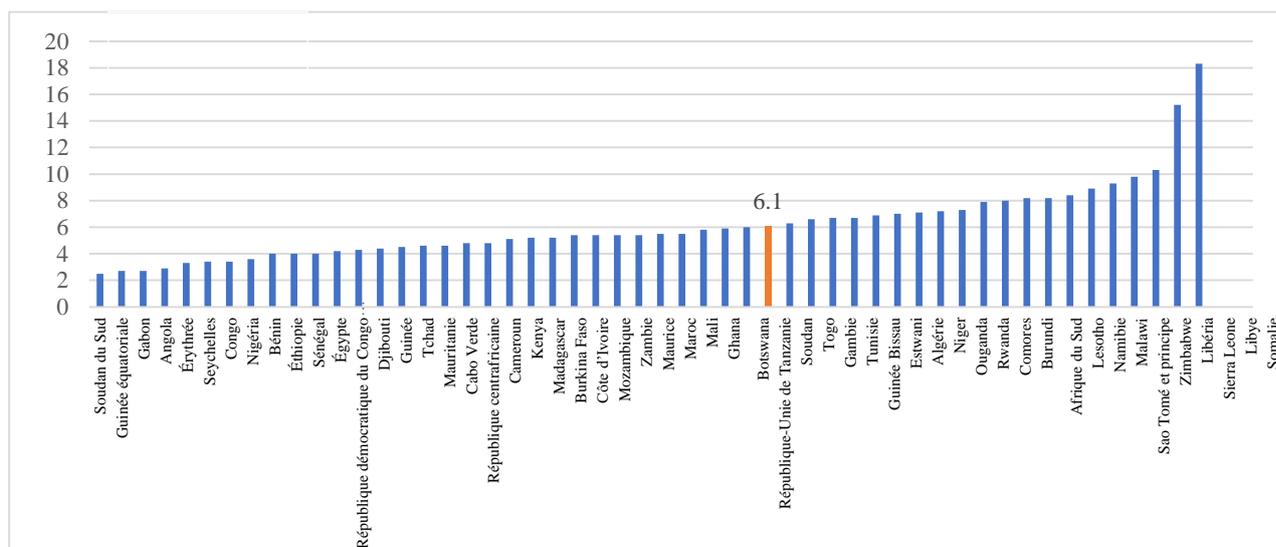
c) On constate dans tous les pays l'insuffisance persistante des investissements dans les interventions essentielles à la réalisation de l'Objectif 3. Les dépenses de santé actuelles en pourcentage du produit intérieur brut sont encore très faibles en Afrique par rapport à d'autres régions du monde, ce qui donne à penser qu'une très faible part de la production économique est investie dans la santé et le bien-être (figure VI).

d) Les menaces pour la sécurité sanitaire sont fréquentes et de grande ampleur, ce qui a pour effet de déplacer d'importantes ressources vers les réponses aux épidémies et les réponses humanitaires, au détriment de la mise en place d'un système pour la couverture sanitaire universelle.

e) Il existe peu de modèles pratiques pour exploiter le potentiel du secteur privé de manière à maintenir les principes fondamentaux des objectifs de développement durable, en particulier l'équité et le fait de ne laisser personne derrière.

Figure VI

Dépenses courantes de santé en pourcentage du produit intérieur brut dans les pays africains



Source : Base de données des indicateurs du développement mondial de la Banque mondiale (<https://databank.worldbank.org/home.aspx>).

D. Objectif 4 : Éducation de qualité

a) En Afrique, les enfants et les adolescents ne semblent pas acquérir de compétences de base significatives au cours de leur éducation primaire. Selon les dernières estimations de l'Institut de statistique de l'UNESCO, alors que 387 millions (soit environ 56 %) d'enfants en âge d'aller à l'école primaire dans le monde n'ont pas atteint le niveau minimum de compétence en lecture, cette proportion est en Afrique (hors Afrique du Nord) de 87 % n'ayant pas atteint le niveau requis dans le primaire.

b) De graves pénuries d'enseignants du primaire formés et qualifiés sont encore fréquentes, en particulier en Afrique subsaharienne, où le ratio élèves-enseignants formés est de 43 élèves pour 1 enseignant formé. Selon le

Rapport mondial de suivi sur l'éducation 2019 de l'UNESCO, seuls 64 % des enseignants du primaire et 50 % des enseignants du secondaire sont formés.

c) La pénurie chronique d'enseignants spécialisés dans certaines disciplines reste un autre défi auquel l'Afrique (hors Afrique du Nord) continue d'être confrontée. En outre, alors que de nombreux pays dans le monde luttent pour produire suffisamment d'enseignants de mathématiques, de sciences et de langues dans le secondaire, l'Afrique se heurte à la difficulté supplémentaire de trouver des enseignants à déployer dans les zones rurales.

d) Le financement de l'Objectif 4 reste un défi pour l'Afrique, avec un déficit de financement annuel de 26,4 milliards de dollars des États-Unis soit deux tiers du déficit de financement annuel mondial estimé à 39 milliards de dollars, montant nécessaire pour respecter les engagements collectifs en matière d'éducation d'ici 2030. Jusqu'à présent, la seule lueur d'espoir en Afrique est l'Éthiopie, classée deuxième pays du monde pour ce qui est de la proportion du budget total (27 %) consacrée à l'éducation. C'est bien plus que le niveau de référence international de 15 à 20 % fixé dans la déclaration d'Incheon que la moyenne régionale de 16 %.

E. Objectif 5 : Égalité des sexes

33. Malgré certains progrès, la violence à l'égard des femmes reste profondément enracinée et ancrée dans les pratiques sociales patriarcales. Conformément aux engagements mondiaux et régionaux, la région doit prendre des mesures drastiques pour éliminer la traite des femmes et aider d'urgence les victimes de la violence due à la prostitution et à la traite si elle veut atteindre la totalité des objectifs, et en particulier l'Objectif 5. La création du conseil des chefs traditionnels africains est un exemple de mesure prise pour favoriser l'élimination de la violence. Les femmes en Afrique sont toujours aux prises avec des contraintes, dont le manque d'accès à la terre et la sécurité de l'occupation des terres ; le manque d'accès au financement et le manque d'accès aux facteurs de production et aux services de vulgarisation, ainsi que les possibilités de lutte contre les effets du changement climatique qui, malheureusement, touchent le plus les femmes et les enfants.

IV. Accélérer le rythme et l'ampleur de la mise en œuvre : opportunités et leviers de transformation, partenariats, engagements, actions et autres mesures pour accélérer considérablement la mise en œuvre

A. Objectif 1 : Élimination de la pauvreté

a) Pour atteindre les objectifs de développement durable et mettre fin à la pauvreté en Afrique, il faudra une transformation structurelle accélérée et inclusive par la diversification économique et l'industrialisation accélérée par des initiatives vertes.

b) Pour que l'Afrique puisse bénéficier du dividende démographique, la croissance doit être durablement élevée (7 % ou plus) pour créer suffisamment d'emplois et absorber la population croissante en âge de travailler.

c) L'extension des programmes de protection sociale et le ciblage de programmes appropriés pour les pauvres et les plus vulnérables – ainsi que le développement de compétences appropriées grâce à une éducation de qualité, à la formation technique et professionnelle et au développement de l'esprit d'entreprise – peuvent contribuer à réduire davantage la pauvreté en Afrique.

d) L'Afrique doit élargir la marge de manœuvre budgétaire au plan intérieur grâce à une croissance économique accrue pour une fiscalité plus large et progressive afin de permettre une augmentation des investissements publics pour la promotion de l'emploi et la protection sociale.

e) En outre, l'Afrique devrait renforcer les partenariats dans le cadre de la coopération Sud-Sud afin de mobiliser des ressources pour le financement.

B. Objectif 2 : Faim zéro

a) Compte tenu de sa portée et de ses objectifs ambitieux, la réalisation de l'Objectif 2 en Afrique nécessite la mise en place de systèmes alimentaires efficaces, socialement inclusifs et écologiquement durables. À cet effet, des régimes de protection sociale efficaces sont nécessaires, tout comme l'adoption de pratiques agricoles durables et la mise en œuvre d'initiatives qui mettent l'accent sur la conservation de la biodiversité ;

b) Le renforcement de la résilience aux conflits et le maintien de la paix constituent un défi complexe. Relever ce défi exige, entre autres mesures, de soutenir les moyens de subsistance pour s'attaquer aux causes profondes des conflits et aux facteurs de stress liés à ces derniers et de promouvoir la réinsertion dans des activités économiques productives ;

c) L'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, récemment ratifié, est une initiative importante qui offre des possibilités considérables, s'agissant non seulement de stimuler le commerce, mais aussi de promouvoir la diversification qui aura des effets positifs sur la disponibilité et l'accessibilité des denrées alimentaires. La promotion des chaînes de valeur agricoles régionales et l'amélioration de l'environnement des entreprises constituent donc des mesures clés.

C. Objectif 3 : Bonne santé et bien-être

a) Il existe une forte volonté politique d'atteindre l'Objectif 3, comme le montre le plan d'action mondial pour l'Objectif 3 adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2019. C'est un engagement sans précédent de la part des principaux organismes internationaux et des États membres à travailler ensemble à une approche plus harmonisée pour atteindre l'objectif 3 du développement durable.

b) En outre, les parties prenantes du secteur de la santé ont approuvé une déclaration mondiale en octobre 2018 tendant à donner la priorité à l'utilisation d'une approche de soins de santé primaires propre à favoriser le mouvement vers la couverture sanitaire universelle et l'Objectif 3.

D. Objectif 4 : Éducation de qualité

34. Six mesures sont proposées en vue d'accélérer les progrès concernant l'Objectif 4 :

a) *Au-delà des moyennes* : mettre l'accent sur l'équité afin de garantir que personne ne soit laissé pour compte.

b) *Au-delà de l'accès* : se concentrer sur l'apprentissage et son suivi, et pas seulement sur le nombre d'enfants dans les salles de classe.

c) *Au-delà de l'essentiel* : élargir le contenu de l'éducation au-delà de la lecture, de l'écriture et des mathématiques, afin d'y intégrer l'apprentissage nécessaire à l'édification de sociétés saines et prospères.

- d) *Au-delà de la scolarité* : élargir le champ d'action pour inclure les adultes.
- e) *Au-delà de l'éducation* : améliorer la coopération intersectorielle.
- f) *Au-delà des pays* : renforcer la coordination régionale et internationale.

V. Messages clés

A. Objectif 1 : Élimination de la pauvreté

- a) Même si l'Afrique a fait des progrès remarquables dans la réduction de l'extrême pauvreté, la majorité des personnes les plus pauvres du monde y résident toujours.
- b) Les progrès en matière de réduction de la pauvreté en Afrique ont été entravés par les grandes inégalités de revenus à l'intérieur des pays.
- c) La protection sociale – qui comprend l'assistance sociale, comme les transferts d'argent, l'alimentation scolaire et l'aide alimentaire ciblée, ainsi que les programmes d'assurance sociale et du marché du travail – est un outil important pour réduire l'extrême pauvreté en Afrique.
- d) Pour atteindre les objectifs de développement durable et mettre fin à la pauvreté en Afrique, il faudra une transformation structurelle accélérée et inclusive par la diversification économique et l'industrialisation accélérée.

B. Objectif 2 : Faim zéro

- a) Le continent doit s'attaquer aux trois principaux facteurs de l'insécurité alimentaire, qui sont les conflits, les conditions climatiques extrêmes et le ralentissement de l'activité économique. Il faudrait par ailleurs attirer l'attention sur les effets de la croissance démographique rapide et de l'urbanisation, qui constituent des obstacles supplémentaires à la sécurité alimentaire future.
- b) Les pays africains doivent exploiter le potentiel de la Zone de libre-échange continentale africaine en favorisant les chaînes de valeur agricoles régionales et en créant un environnement propice aux affaires. Il est donc absolument nécessaire que les pays africains mettent en œuvre les Directives pour le développement des chaînes de valeur agricoles régionales.¹⁴
- c) Il est impératif que les États membres collectent à la fois des données ventilées par sexe et des données spécifiques sur la sécurité d'occupation des terres pour les femmes afin de mieux comprendre les variables affectant cette sécurité et d'étayer les politiques, les lois et les stratégies tendant à la renforcer.

C. Objectif 3 : Bonne santé et bien-être

- a) Il existe un engagement politique sans précédent aux niveaux national et mondial pour atteindre l'Objectif 3 qui peut être traduit en mesures concrètes ;

¹⁴ Ces directives, élaborées par la CEA, en étroite collaboration avec la CUA, ont été approuvées par le Comité technique spécialisé sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement de l'Union africaine, à sa réunion des 21 et 22 octobre 2019 tenue à Addis-Abeba, en Éthiopie. Elles servent à mettre en œuvre le Cadre continental pour l'intensification du commerce intra-africain des produits et services agricoles, également récemment approuvé.

b) Des structures intersectorielles coordonnées au plus haut niveau du gouvernement sont nécessaires pour garantir que les cibles liées à la santé dans tous les objectifs de développement durable sont suivies et soutenues ;

c) Il est indispensable de trouver des approches financières innovantes pour accroître la mobilisation de ressources nationales permettant de financer les mesures nécessaires pour atteindre l'Objectif 3.

D. Objectif 4 : Éducation de qualité

a) L'accent doit être mis sur l'apprentissage et son suivi, et pas seulement sur le nombre d'enfants dans les salles de classe.

b) Il est nécessaire d'élargir le contenu de l'éducation au-delà de la lecture, de l'écriture et des mathématiques pour y intégrer l'apprentissage nécessaire à l'édification de sociétés saines et prospères.

E. Objectif 5 : Égalité des sexes

a) Les pays devraient accélérer les actions de transformation favorables à l'égalité et à la non-discrimination devant la loi, ainsi qu'à l'accès des femmes à la justice, notamment par la suppression des lois discriminatoires à l'égard des femmes et des filles et l'application de lois progressistes.

b) Il convient d'établir des pools multidisciplinaires d'experts en matière de genre et de mettre en œuvre des programmes nationaux de renforcement des capacités afin d'améliorer leurs compétences, en particulier dans les domaines thématiques du genre, où les pays sont à la traîne.

c) Le continent devrait tenir compte des questions de genre dans les financements publics et accorder la priorité à ces questions dans les budgets nationaux.

d) Les États membres devraient mener des réformes foncières globales qui offrent aux femmes des chances égales d'exercer leurs droits et de les faire valoir.